

Les effets indésirables décrits dans la littérature semblent similaires pour les différents inhibiteurs du VEGF administrés en injection intravitréenne et consistent surtout en des troubles oculaires (troubles infectieux et inflammatoires, abrasion de la cornée, décollement de la rétine, aggravation de cataracte, thromboses, hémorragies oculaires,..) mais peut-être aussi, en raison du passage dans la circulation générale, en des effets systémiques, principalement cardiovasculaires (élévation de la pression artérielle, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux).

Bien que ces résultats sur l'efficacité du bévacizumab dans la DMLA soient encourageants, il faut attirer l'attention sur le fait que, contrairement

aux deux autres inhibiteurs du VEGF, cette indication ne figure pas dans le RCP de l'Avastin® et ne bénéficie pas d'un remboursement. Rappelons que lorsqu'un médecin prescrit un médicament en dehors des recommandations figurant dans le RCP, il en porte la responsabilité sur le plan médico-légal. Si l'on décide quand même d'utiliser le bévacizumab, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité et la stérilité de la préparation à base de bévacizumab après reconstitution.

Note

Les références sont disponibles sur notre site Web www.cbip.be

En bref

- En 2010, le **Conseil Supérieur de la Santé (CSS)** a publié l'avis suivant: **“Recommandations en matière d'indications pour l'administration des immunoglobulines”** (avis n° 8366; sur <http://tinyurl.com/CSS-8366-immunoglobulines>); un article vient également d'être consacré à cet avis dans *Acta Clinica Belgica* [2011;66:346-60]. Les immunoglobulines polyvalentes jouent un rôle important dans la prise en charge de certaines indications classiques telles que les déficits immunitaires congénitaux, la maladie de Kawasaki et le purpura post-transfusionnel. On les utilise toutefois de plus en plus dans toutes sortes d'autres maladies associées à une immunodéficience et dans diverses af-

fections neurologiques. Ces nouvelles indications ne sont pas toujours bien étayées. En raison de la demande croissante faisant suite à ces nouvelles indications et de l'approvisionnement parfois irrégulier, il importe de pouvoir opérer des choix judicieux dans des situations de pénurie en immunoglobulines. C'est pourquoi, à la demande de l'agence des médicaments (AFMPS), le Conseil Supérieur de la Santé a décrit et classé les différentes indications pour l'administration d'immunoglobulines polyvalentes en fonction de leur priorité. L'avis attire également l'attention sur les différentes méthodes de préparation des immunoglobulines à partir du plasma, leurs effets indésirables et leur mécanisme d'action.